# AD constitutive du 28 mai 2026

jeudi 28 mai 2026 • 17:00 - 18:00 | CO de Riaz | Assemblée des délégués

## 1 Ouverture de la séance, accueil et contrôle des présences

Monsieur le Préfet Vincent Bosson débute la séance à 17h00, salue l'assemblée et propose une légère modification de l'ordre du jour afin d'y ajouter, au point 3.1, l'élection à la Présidence de l'Assemblée des délégués (oubli du Bureau), quand bien même elle revient statutairement au Préfet de la Gruyère. Aucune objection. Ce changement est accepté.

Le Préfet de la Gruyère relève la participation de 25 communes sur les 25 membres d'Option Gruyère, ce qui représente 126 voix, celle du président comprise. La majorité est donc fixée à 64 voix. Il constate ainsi que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle est apte à prendre ses décisions.

**Présences:**
Président de l'assemblée et Préfet de la Gruyère: Vincent Bosson
Vice-président de l'assemblée: Samay Somkhit

Délégués communaux:

- Bas-Intyamon: Anne-Marie Seydoux
- Botterens: Sébastien Guisan
- Broc: Sandrine Vial
- Bulle: Patrick Vallélian
- Châtel-sur-Montsalvens: Cédric Bertschy
- Corbières: Christine Borcard
- Crésuz: Carole Pythoud
- Echarlens: Antoine Bonvin
- Grandvillard: Suzanne Cosandey
- Gruyères: Frédéric Bussatrd
- Hauteville: Valérie Sottas
- Haut-Intyamon: Corine Sigrist
- Jaun: Sandra Rauber
- Marsens: Myriam Fragnière Dufour
- Morlon: Alain Publioz
- Le Pâquier: Mathieu Jacquat
- Pont-en-Ogoz: Mélanie Duchesneau
- Pont-la-Ville: Valérie Bapst
- Riaz: Anne Favre-Morand
- La Roche: Thierry Moret
- Sâles: Frédéric Barras
- Sorens: Andréa Dupasquier

- Val-de-Charmey: Annick Remy-Ruffieux
- Vaulruz: Jacob Rouiller
- Vuadens: Emmanuel Romanens

Comité:

- Marie-France Roth Pasquier
- Maxime Pasquier
- Elodie Surchat
- **Dominique Both (excusé)**
- Eric Barras
- Steve Progin
- Stéphane Baechler
- François Both
- Christophe Revaz

Commission Culture:

- Stéphane Baechler
- Elodie Surchat
- Gillian simpson
- **Serge Castella (excusé)**
- **Emmanuel Dayer (excusé)**
- **Mélanie Rouiller (excusée)**
- **Serge Rossier (excusé)**

Commission Enfance & Jeunesse:

- Marie-France Roth Pasquier
- Christophe Revaz
- **Joëlle Livache (excusée)**
- **Patrick Audemars (excusé)**
- **Pascal Pernet, excusé**
- **Thérèse Anatra Luchinger (excusée)**
- **Jérémie Guillaume (excusé)**

Commission financière:

- **Carole Fritschi, absente**
- **Gabriel Kolly, absent**
- **Nathan Ropraz, absent**

Invités:

- Rute Ruaz, chargée de projets Option Gruyère
- Jean Godel, coordinateur Option Gruyère

Presse: La Gruyère, La Liberté

Monsieur le Préfet constate que les délégué•e•s ont reçu la convocation adressée dans le délai statutaire. La convocation a également paru dans la *Feuille officielle* du 15 mai 2026.

## 2 Nomination des scrutateurstrices

Monsieur le Préfet nomme Monsieur Patrick Vallélian (Bulle) et Corine Sigrist (Haut-Intyamon).

## 3 Elections statutaires

### 3.1 Présidence, vice-présidence et secrétariat de l'Assemblée des délégués

Monsieur le Préfet Vincent Bosson informe des éléments suivants à titre préliminaire. A l'issue des élections communales de mars 2026, la Préfecture a demandé aux communes de lui faire parvenir leurs propositions de candidatures pour les assemblées des délégués, les comités et les différentes commissions des associations intercommunales du district. Pour chacune de ces associations, une fiche d'information était jointe avec le nombre de représentants souhaité et les critères de répartition entre secteurs. Pour ce qui est d'Option Gruyère, les listes qui nous sont parvenues contenaient plus de candidatures que sollicité pour les commissions Culture, Enfance&Jeunesse et Financière.

Dès lors, les trois membres du comité sortant candidats à leur succession ont pris les devants avec le Bureau d'Option Gruyère et ont établi une proposition de répartition des candidatures reçues. Ils ont été particulièrement attentifs à l'équilibre entre les secteurs. Ils ont aussi pris garde de proposer des candidatures issues de secteurs peu ou pas représentés durant la législature passée. Enfin, ils ont personnellement contacté les personnes qu'ils envisageaient de ne pas retenir afin de leur expliquer leur choix, ce qui a été pleinement compris par elles. Pour parfaire ce processus, le Bureau d'Option Gruyère a envoyé, par mail, à toutes les communes, une synthèse de ces différentes propositions, avec comparatif entre les secteurs représentés durant la précédente législature et la nouvelle.

Monsieur le Préfet constate qu'il n'y a à ce stade pas de remarque des délégué.e.s et passe aux diverses élections.

**Election à la présidence.** Conformément à l'Article 8 al. 1 let. a des statuts d'Option Gruyère, le Préfet de la Gruyère est le président de l'Assemblée des délégués. Monsieur Vincent Bosson annonce être candidat à sa réélection. De même, conformément à l'Article 9 des statuts d'Option Gruyère, l'Assemblée des délégué.e.s doit également élire la personne appelée à assumer la vice-présidence de l'AD. Le Comité provisoire propose Monsieur le Conseiller communal de Broc **Samay Somkhit** (secteur Centre). Aucune contre-proposition n'est faite pour ces deux candidatures.

Vote: Monsieur le Préfet Vincent Bosson et Monsieur Samay Somkhit sont tous deux élus à l'unanimité, respectivement à la présidence et à la vice-présidence de l'Assemblée des délégué.e.s d'Option Gruyère.

**Election au secrétariat de l'Assemblée des délégués**. Les statuts précisent « *qu'en règle générale, le secrétaire de l'Assemblée est le secrétaire administratif* ». Dès lors Monsieur le Préfet propose d'élire Madame Rute Ruaz, chargée de projets au Bureau d'Option Gruyère. Aucune contre-proposition.

Vote : Madame Rute Ruaz est élue à l'unanimité au poste de secrétaire de l'Assemblée des délégué.e.s d'Option Gruyère.

### 3.2 Comité de direction

Pour le Comité de direction doté de 9 postes, la Préfecture a reçu 9 candidatures de conseillères communales et conseillers communaux, trois pour la Ville de Bulle, une pour chacun des 6 autres secteurs, comme prévu par les statuts. Il s'agit de :

- **Marie-France Roth Pasquier**, présidente sortante (secteur Bulle)
- **Maxime Pasquier**, nouveau (secteur Bulle, nouveau syndic)
- **Elodie Surchat**, nouvelle (secteur Bulle)
- **Dominique Both,** nouveau (secteur Centre, commune de Gruyères)

- **François Both**, nouveau (secteur Intyamon, commune de Haut-Intyamon, nouveau syndic)
- **Eric Barras**, nouveau (secteur Jogne, commune de Châtel-sur-Montsalvens, syndic)
- **Christophe Revaz**, sortant (secteur Rive droite, commune de Hauteville, nouveau syndic)
- **Steve Progin**, nouveau (secteur Rive gauche, commune de Sorens)
- **Stéphane Baechler**, sortant (secteur Sionge, commune de Sâles, nouveau syndic)

Monsieur le Préfet cède la parole à Madame Carole Pythoud, vice-syndique de Crésuz, qui demande pourquoi il y a deux vice-présidences. Monsieur le Préfet explique que ces deux postes sont assumés statutairement par les président.e.s des commissions Culture d'une part, Enfance&Jeunesse d'autre part.

Aucune contre-proposition n'est faite. Monsieur le Préfet passe donc au vote en bloc.

Vote: les neuf candidates et candidats sont élu-e-s à l'unanimité au Comité d'Option Gruyère.

Présidence du Comité. Madame **Marie-France Roth Pasquier**, de Bulle, présidente sortante du Comité, est candidate à sa réélection. Pour répondre au souhait des délégués lors de l'Assemblée constitutive du 20 octobre 2021, un rééquilibrage des présidences entre Bulle et les autres secteurs a été opéré pour la législature qui s'ouvre. Si des représentants de Bulle ont assuré jusqu'à présent deux présidences (celles du Comité et de la Commission culture) contre une pour les autres secteurs (celle de la Commission enfance & jeunesse), il est proposé dans les points suivants que les deux vice-présidences reviennent à des représentants des secteurs hors Bulle. Dès lors, si une candidature alternative devait s'opposer à celle de Madame Roth Pasquier, il conviendrait qu'elle provienne de Bulle.

Aucune contre-proposition.

Vote: Madame Marie-France Roth Pasquier est élue à l'unanimité à la présidence du Comité d'Option Gruyère.

Les deux vice-présidences seront traitées aux points 3.4 et 3.5

## 3.3 Commission financière

Selon l'Article 35 de nos statuts, la Commission financière est composée d'au moins 3 membres désignés par l'Assemblée des délégué.e.s. L'article 10 précise que ladite Assemblée procède à cette élection après avoir décidé du nombre de membres de la Commission financière. Jusqu'à présent, celle-ci a fonctionné à 4 membres. Nous estimons toutefois qu'un nombre impair est préférable et qu'au vu du budget d'Option Gruyère, somme toute modeste et relativement simple, trois membres devraient suffire.

Monsieur le Préfet passe la parole à Madame Anne-Marie Seydoux (Bas-Intyamon) qui, au nom du Conseil communal de sa commune, demande qu'il y ait plus de membres à la Commission financière, au moins 4 voire 5, comme la plupart des autres associations intercommunales. La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Préfet passe la parole à Jean Godel, coordinateur d'Option Gruyère. Lequel explique avoir reçu à l'origine 5 candidatures, avec, en plus des trois proposées, celles de Monsieur Laurent Gremaud (syndic d'Echarlens) et de Monsieur Philippe Baeriswyl (syndic de Crésuz). Il ajoute aussi la disponibilité de Monsieur Frédéric Pochon, membre sortant, qui doit cependant encore recevoir l'aval de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz le 30 juin 2026.

Monsieur le Préfet propose de valider ce jour les 3 noms proposés et demande à ce que deux autres noms soient proposés en vue de la prochaine Assemblée des délégué.e.s afin d'aboutir à une Commission financière dotée de 5 membres (nombre impair souhaité). Il demande à ce que les propositions soient faites assez en amont de la prochaine AD afin de permettre une consultation des communes. Cette élection complémentaire sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des délégué.e.s.

Monsieur Eric Barras (Châtel-sur-Montslavens) annonce que la Jogne présentera une nouvelle fois la candidature de Monsieur Philippe Baeriswyl en cas de passage à 5 membres.

Monsieur le coordinateur régional Jean Godel suggère que les délégué.e.s décident formellement dès ce jour du nombre de membres de la Commission financière, comme prévu par les statuts. Monsieur le Préfet obtient l'accord des délégué.e.s sur cette manière de faire.

Vote: les délégué.e.s acceptent le passage à cinq membres de la Commission financière par 103 voix contre 18 voix, ces dernières étant issues des communes de:

- Morlon (1 voix)
- Echarlens (2)
- Marsens (4)
- Vuadens (5)
- Riaz (6)
- Il y a 1 abstention en la commune de Gruyères (5)

Monsieur le Préfet passe à l'élection des 3 candidats proposés par le Comité sortant.

- Madame **Carole Fritschi** (secteur Bulle, conseillère générale).
- Monsieur **Gabriel Kolly** (secteur Rive droite, commune de Corbières, syndic).
- Monsieur **Nathan Ropraz** (secteur Sionge, commune de Vuadens, conseiller général).

Vote en bloc: ces trois candidat.e.s sont élu.e.s à l'unanimité à la Commission financière d'Option Gruyère.

## 3.4 Commission culture

En préambule, Monsieur le Préfet informe les délégué.e.s que **Stéphane Baechler**, membre sortant du Comité et formellement candidat à la présidence de la Commission culture, ne figurait pas dans la liste des candidatures fournies par la Préfecture: il s'agissait d'une erreur qui a donc été corrigée, Monsieur Baechler s'étant bel et bien annoncé candidat à la Préfecture.

Selon l'article 16 de nos statuts, la Commission culture comprend trois représentants des communes - en plus du coordinateur régional et des membres invités. Il s'agit du président ou de la présidente, qui doit être membre du Comité de direction, d'un représentant pour le secteur Bulle et d'un autre pour l'ensemble des 6 autres secteurs.

Le comité sortant vous fait donc la proposition suivante :

- **Stéphane Baechler**, président (représentant du Comité dont il est de facto le vice-président), Sâles.
- **Elodie Surchat**, représentante de Bulle.
- **Gillian Simpson**, représentante des autres secteurs (Marsens).

Aucune contre-proposition.

Vote: les délégué.e.s élisent à l'unanimité ces trois candidat.e.s à la Commission culture et notamment Monsieur Stéphane Baechler à sa présidence.

## 3.5 Commission enfance et jeunesse

Selon l'article 19 de nos statuts, la Commission Enfance & jeunesse comprend elle aussi trois représentants des communes - en plus du coordinateur régional et des membres invités. Il s'agit du président ou de la présidente, qui doit être membre du Comité de direction, d'un représentant pour le secteur Bulle et d'un autre pour l'ensemble des 6 autres secteurs.

Le comité sortant vous fait donc la proposition suivante :

- **Christophe Revaz**, président (et donc vice-président du Comité), Hauteville
- **Marie-France Roth Pasquier** (représentante de Bulle)
- **Joëlle Livache** (représentante des autres secteurs), Val-de-Charmey

Aucune contre-proposition.

Vote en bloc: les délégué.e.s élisent à l'unanimité ces trois candidat.e.s

### 3.6 Durée du mandat

Il s'agit ici d'un point purement informatif. Selon les statuts, les membres du Comité, de la Commission culture et de la Commission Enfance & jeunesse sont élu.e.s pour une législature et sont rééligibles.

## 4 Divers

### 4.1 Mot de la présidente

Jean Godel

Monsieur le Préfet passe la parole à Madame Marie-France Roth Pasquier, présidente réélue d'Option Gruyère.

Marie-France Roth Pasquier remercie d'abord les délégué.e.s pour sa réélection à la présidence puis lit son intervention:

*Monsieur le Préfet, chers délégué.e.s, chers membres du comité et des commissions d'Option Gruyère, Mesdames et Messieurs,*

*Il a fallu une certaine audace à votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, pour consacrer une association intercommunale à la petite enfance, à la jeunesse et à la culture. C'était affirmer que ces tâches-là sont fondamentales au bon fonctionnement de la société. Que la prise en charge précoce des enfants quand le salaire des deux parents est nécessaire, que l'accompagnement des jeunes dans un monde hostile et le déploiement d'activités culturelles riches et à l'adresse de toute la population contribuent pleinement à la qualité de vie des Gruériennes et des Gruériens. Mais aussi à la prospérité du district. A ce titre, les deux domaines d'Option Gruyère méritent le soutien des communes. Selon les deux lois qui les cadrent, ils constituent d'ailleurs une tâche communale.*

*En 4 ans et demi, nous avons déjà mis en place de nombreux dispositifs, avec l'aide des commissions, du comité et le soutien des délégués. Notre rôle commence à être connu, et notre utilité reconnue - il n'y a qu'à voir le nombre de questions posées par les communes, les crèches ou les familles et les nombreux dossiers déposés auprès de notre Commission culture.*

*Mais Option Gruyère doit maintenant obtenir des communes les moyens de concrétiser les tâches qui lui ont été confiées statutairement. Avec 10 francs par habitant, la contribution communale ne suffit plus. Pour rappel, selon nos statuts, ce montant n'était prévu que pour la première année, à savoir 2022. Si nous avons pu éviter une hausse des contributions durant 5 ans, c'est grâce à la rétrocession CO2, ce « cadeau de naissance » de 520'000 francs octroyé alors. En 2026, nous avons fini de puiser dans ce fonds, désormais épuisé.*

*Dès lors, pour simplement poursuivre notre tâche, nous devrons accroître notre contribution de quelques francs par habitant. Ce n'est donc pas d'Option Gruyère que viendra l'augmentation massive des charges intercommunales à l'horizon 2030. Mais au moment où la Gruyère se développe rapidement, où sa population grandit et se diversifie, ce n'est pas le moment de baisser les bras. Ça l'est d'autant moins que sans la région culturelle qu'Option Gruyère constitue déjà, le district ne bénéficiera pas des moyens supplémentaires dont le Grand Conseil a doté la nouvelle Loi sur l'encouragement des activités culturelles. J'en profite pour remercier les député.e.s qui ont soutenu ces moyens supplémentaires. Mais pour capter ces montants, il faudra y mettre du nôtre.*

*Bref, Mesdames et Messieurs les nouveaux délégué.e.s et nouveaux membres des commissions, vous arrivez à un moment charnière, celui de la confirmation de l'engagement des communes pour la petite enfance, la jeunesse et la culture en Gruyère. Le fameux « penser Gruyère » doit aussi être à l'œuvre dans ces domaines cruciaux et je me réjouis de travailler avec vous aux futures réalisations d'Option Gruyère. Nous savons qu'il faudra parfois vous convaincre et nous attendons de vous un regard critique, mais ouvert et conscients des enjeux de notre district.*

*Nous ferons tout notre possible pour convaincre les communes de l'intérêt de cet « outil » entre nos mains. Mais cela en vaut la peine. Car en matière de culture, d'enfance et de jeunesse, il y a encore tant à faire au service des Gruériennes et des Gruériens.*

Monsieur le Préfet conclut en rappelant qu'Option Gruyère, dernière-née des associations intercommunales, entame sa deuxième législature avec plusieurs défis importants, notamment l'entrée en vigueur de la LEAC. Option Gruyère est ainsi toute désignée pour jouer un rôle actif pour capter certains fonds cantonaux qui permettront de développer la culture en Gruyère. Il estime que compte tenu de son développement, la Gruyère a droit à cette part. Par ailleurs il confirme avec Marie-France Roth Pasquier que, financièrement, Option Gruyère arrive à un moment charnière avec l'épuisement de la rétrocession CO2, ce qui nécessitera un effort des communes. Mais il espère que la direction prise ces cinq dernières années se confirmera, cela au service des 25 communes de la Gruyère.

## 4.2 Prochaine séance

Pour information, la Commission culture se réunira le vendredi 3 juillet, à 8h30 pour une séance dite stratégique. De même, la prochaine séance de la Commission enfance & jeunesse se déroulera le lundi 22 juin à 13h30. Les invitations et les programmes parviendront aux membres en temps utile. Enfin, à charge du nouveau Comité de décider de la date de sa prochaine séance.

Quant à la prochaine Assemblée des délégués, celle d'automne, elle aura lieu - selon le tournus établi - dans le secteur de la Sionge, précisément **à Vuadens, le jeudi 5 novembre à 19h30**. Le lieu précis sera communiqué en temps voulu.

Monsieur le Préfet passe la parole à Madame la vice-syndique de Haut-Intyamon Corine Sigrist qui demande si Option Gruyère soutient la Ludothèque de la Gruyère. Monsieur le coordinateur régional répond que la Commission enfance&jeunesse alloue un montant de 15'000,00 francs par an à la Ludothèque de la Gruyère, ceci depuis 2023.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Préfet clôt cette Assemblée constitutive à 17h37 et remercie les délégué.e.s pour leur présence.